

**Guide pratique d'accueil
des joueurs
en situation de handicap

à destination des clubs**

Guide d'accueil de pratiquants Handisport de Tennis de Table

Sommaire

1 – Pourquoi ce guide d'accueil ?	3
2 – Les rédacteurs	4
3 – Qu'est-ce que le handicap ?	6
3.1 – La définition légale du handicap	6
3.2 – Qui peut pratiquer ?	6
4 – Les fédérations	8
4.1 – La FFH	8
4.2 – La FFSA	10
4.3 – La FFSF	11
5 – Le tennis de table Handisport	12
5.1 – Les liens entre la FFH et la FFTT	13
5.2 – Les classifications	14
5.3 – La réglementation	15
5.4 – Les tables	16
5.5 – Le matériel (raquettes et fauteuil)	16
5.6 – L'accessibilité des lieux de pratique	18
5.7 – Les compétitions	19
6 – Les structures associatives	23
6.1 – Quelle forme d'association adopter ?	23
6.2 – Les formations	24
6.3 – Les entraînements	26
6.4 – Les spécificités de pratique	26
6.5 – Où trouver des adhérents ?	27
6.6 – Les financements	28
7 – Mémento pratique	29

1 – Pourquoi ce guide d'accueil ?

Aujourd'hui, la diversité est au cœur de notre société. Il ne se passe pas un seul jour sans qu'on entende parler du droit à la différence et à l'égalité des chances. Des lois sont promulguées afin de permettre aux personnes en situation de handicap de mener une vie « comme tout le monde ».

On parle aussi souvent d'insertion ou d'intégration des personnes handicapées. Or il est aisé de constater combien le milieu ordinaire de vie dans toutes ses composantes, professionnelle, personnelle, sportive, culturelle, influence la « construction » de chaque personne et d'avantage encore de celles souffrant d'une déficience.

Dans les vingt dernières années, la vision du handicap a très fortement évolué dans notre société et aujourd'hui, le nombre de personnes en situation de handicap qui souhaitent pratiquer une activité sportive est de plus en plus important.

Le tennis de table est l'une des activités les plus accessibles à de nombreuses formes de handicap, qu'il soit physique, mental ou sensoriel. Le seul handicap réellement incompatible est la non voyance totale (certains malvoyants pratiquent le tennis de table en loisir).

Elle est de plus l'une des rares à permettre la pratique mixte (joueurs handicapés et joueurs valides), que ce soit en loisir ou en compétition.

Le développement de la discipline auprès du public handicapé est donc tout à fait possible, voire souhaitable, mais de nombreux clubs sont désemparés quand il s'agit d'accueillir des pratiquants souffrant d'une déficience. De nombreuses questions se posent et la peur de mal faire engendre fréquemment des hésitations voire des réticences.

Ce guide d'accueil a donc pour objet d'expliquer et de faire découvrir ce qu'est le tennis de table Handisport en répondant au plus de questions possibles et en se voulant un moyen de faciliter l'accès des personnes handicapées à la pratique du tennis de table. Il se veut un outil pratique à destination de tous les clubs de France.

2 – Les rédacteurs

Ce guide a été rédigé par le Club Sportif Charcot Tennis de Table.

Le C.S.C. TT est basé à Sainte-Foy-lès-Lyon. Il compte environ 200 adhérents et propose, depuis de nombreuses années, une pratique mixte pour les sportifs et en situation de handicap. Il dispose d'une section Handisport depuis 7 ans et compte dans ses rangs deux sportifs de haut niveau en fauteuil :

- Christophe Durand : Champion paralympique en simple à Sydney et double médaillé de bronze en simple et par équipes à Athènes, champion du monde par équipes à Paris en 1998.
- Guy Tisserant : Champion paralympique en simple à Séoul, Barcelone et Atlanta, par équipes à Séoul. Champion du monde en simple et par équipes à Paris en 1998. N° 1 mondial en fauteuil roulant de 1992 à 1998, 4 fois champion d'Europe et 15 fois champion de France en simple.

Guy Tisserant a par ailleurs, été président du C.S.C. TT durant 10 ans de 1994 à 2004 et il est actuellement membre du comité directeur de la Fédération Française Handisport.

Le club est aussi à l'initiative de manifestations de niveau international Handisport. Ainsi, après avoir organisé le Top 16 européen en 2000, puis le Top Mondial en 2002, il a pris en charge la World Single Cup en 2004, qui a réuni les 12 meilleures joueuses et les 16 meilleurs joueurs du monde de tennis de table en fauteuil roulant et qui a attiré plus de 2000 spectateurs durant les 4 jours de compétition.

Fort de ces expériences, le C.S.C. TT a élaboré un projet de développement du Handisport qui a fait l'objet d'une convention avec la FFTT et avec la ligue Rhône-Alpes de tennis de table. Le présent guide est partie intégrante de ce projet.

Les rédacteurs en sont :

Guy Tisserant : Ancien président du club et responsable de la section Handisport.

Ont collaboré :

Roger Bernon : Président du club depuis septembre 2004

Pierre Leduc : Directeur technique du club

Louis Schmitt : Responsable de la commission sportive du C.S.C. TT et de la relation avec les centres et écoles spécialisées dans le cadre du projet club

Guide d'accueil de pratiquants Handisport de Tennis de Table

Il nous faut remercier les autres personnes qui ont apporté leur concours à ce travail :

- Christophe Durand : sportif de haut niveau Handisport au sein du C.S.C. TT
- Laurent Louvel : Conseiller Technique Fédéral Rhône-Alpes de tennis de table
- Yannick Morvant : entraîneur au club FFTT de Ceyrat, à l'initiative d'un projet de section Handisport au sein de son club et entraîneur bénévole de l'équipe de France Handisport debout
- Bernard Penaud : Directeur Technique Fédéral de Tennis de Table Handisport
- Philippe Sausa : membre du comité directeur du C.S. Charcot Tennis de Table et pratiquant en fauteuil roulant
- La FFTT et la FFH à travers notamment leurs présidents respectifs, Gérard Velten et André Auberger

En complément, le projet recouvre également la découverte et le développement de la pratique dans les structures spécialisées accueillant des publics handicapés (centres et écoles), l'accompagnement des clubs qui désirent développer la pratique Handisport, la participation aux formations diplômantes et de découvertes à destination des animateurs de clubs ainsi que la rédaction d'un module PERF TT.

3 – Qu'est-ce que le handicap ?

3.1 – La définition légale du handicap

La définition légale du handicap est la suivante :

Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation de la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychique, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

3.2 – Qui peut pratiquer ?

Dans le cadre de la pratique du tennis de table, on distingue 3 grands types de handicap :

- Le handicap physique : il inclut les pratiquants en fauteuil roulant ou debout ainsi que les personnes de petite taille
- Le handicap sensoriel : les malentendants et les malvoyants. Comme indiqués plus hauts, la pratique est totalement impossible pour les personnes non voyantes.
- Le handicap mental, psychique ou cognitif

Généralement, le terme Handisport s'applique principalement aux handicaps physique et visuel. Pour plus de commodité, nous utiliserons ce terme au sens générique dans l'ensemble de la suite de ce document. Toutefois, les rédacteurs disposant d'une connaissance principalement relative aux handicaps physiques, le guide sera en majorité orienté sur ce type de déficience. En cas de besoin d'information pour des pratiquants souffrant de surdit  ou de handicap mental, un certain nombre d' l ments ci-dessous restent valables, mais le mieux est de prendre contact directement avec les f d rations concern es dont toutes les coordonn es sont fournies dans le chapitre 4.

Notons  galement que certains handicaps peuvent  tre  volutifs et que le joueur handisport pratiquera d s lors, plus pour le plaisir imm diat et l'aspect ludique que pour la recherche de progression   long terme. Il pourra alors  tre n cessaire d'adapter la pratique afin de s'adapter   cet objectif majeur.

Pour la pratique en milieu ordinaire, aucun  l ment m dical sp cifique n'est   pr voir. La seule pr sentation d'un certificat m dical de non-contre-indication de la pratique du tennis de table est suffisante, quel que soit le handicap.

La pratique au sein des fédérations spécialisées nécessite un examen devant un médecin reconnu par les fédérations qui accorde l'agrément après avoir analysé les déficiences du demandeur. Il peut arriver que certaines demandes soient refusées du fait de la légèreté du handicap.

Pour tout joueur qui souhaite pratiquer en Handisport, il faut donc prévoir cet examen préalable.

Important : Il n'est pas nécessaire de disposer d'une reconnaissance légale pour pratiquer en Handisport. Il suffit d'être admis suite à l'examen médical précisé ci-dessus.

4 – Les fédérations

La pratique compétitive des personnes en situation de handicap est encadrée par trois grandes fédérations qui sont toutes omnisports :

- La FFH : Fédération Française Handisport qui accueille tous les handicaps physiques, les malvoyants ainsi que les personnes de petite taille.
- La FFSA : Fédération Française des Sports Adaptés qui s'adresse à toutes les personnes en situation de handicap mental
- FSSF : Fédération Sportive des Sourds de France

Au plan international, le mouvement Handisport est régi par l'IPC (International Paralympic Comitee) qui est affilié au CIO (Comité International Olympique).

4.1 – La FFH

Présentation

La Fédération Française Handisport regroupe les différentes disciplines sportives que peuvent pratiquer tous les handicapés physiques (moteurs ou visuels).

Elle est née le 8 Janvier 1977 de la fusion de la FFSHP (Fédération Française du Sport pour Handicapés Physiques) créée en 1963 et de la FOHP (Fédération Omnisports pour Handicapés Physiques) créée pour sa part en 1972.

Son Président actuel est M. André Auberger et son Directeur Technique National est M. Christian Paillard.

Chaque discipline dispose d'un Directeur Technique Fédéral et d'une commission.

Quelques chiffres

- 25 comités régionaux et 56 comités départementaux
- 15.000 licenciés
- Plus de 25.000 pratiquants et près de 550 clubs
- 45 sports de loisirs, de compétition ou de pleine nature
- 17 disciplines paralympiques (14 d'Eté et 3 d'Hiver)

Historique

Les premiers Jeux Paralympiques se sont déroulés en 1960 à Rome.

Depuis lors, ils ont pris une ampleur très importante avec plusieurs dates clés.

1988 : Les Jeux Paralympiques de Séoul sont d'une importance et d'une qualité jusque là inégalées. Ils inaugurent des Jeux Paralympiques considérés comme des Jeux à part entière.

1992 : Pour la première fois, les Jeux Paralympiques se déroulent, non seulement dans la même ville, mais également sur le même site que les Jeux Olympiques. Tous les participants gardent un souvenir extraordinaire de ces Jeux.

1996 : A Atlanta, la France rapporte 95 médailles dont 37 en or. Elle se classe 6ème nation sur 120 présentes avec 4800 participants et devient première nation mondiale en tennis de table.

2000 : Les Jeux de Sydney sont une grande réussite de l'avis unanime de l'ensemble des participants. La France obtient une très bonne septième place compte tenu de la forte progression de certaines nations. Elle ramène 36 médailles d'or et conserve sa place de leader mondial en tennis de table.

2004 : À Athènes, la France se classe 7^{ème} au nombre total de médailles mais perd sa première place en tennis de table pour la première fois depuis 1996, première place conquise par ... la Chine, même si, au nombre total de médailles, le tennis de table français reste premier mais le classement se fait en priorité sur les médailles d'or.

4.2 – La FFSA

Créée en 1971, association reconnue d'utilité publique, fédération délégataire du Ministère de la Jeunesse et des Sports pour organiser la pratique sportive des personnes handicapées mentales.

Elle a pour objectifs de permettre à toute personne handicapée mentale, quelles que soient ses capacités, de pratiquer :

- Une discipline sportive de son choix
- Dans un environnement favorisant : plaisir, performance, sécurité et exercice de la citoyenneté.

Ses domaines d'action sont les suivants :

- Organisation et développement des pratiques sportives dans les clubs, à travers les comités déconcentrés départementaux et régionaux
- Organisation des manifestations territoriales, nationales et internationales.
- Formations professionnelles diplômantes d'encadrement.
- Études et recherche sur sport et le handicap mental
- Représentation, promotion et défense des intérêts du sport adapté au plan national et international.

4.3 – La FFSF

Le rôle premier de la F.S.S.F. était et demeure d'organiser, de superviser et de préparer les rencontres sportives pour les Sourds au niveau-interrégional, national, européen et international. Elle a également pour objectif de promouvoir le sport, comme facteur d'ouverture et d'épanouissement, sur tout le territoire français.

Afin de pouvoir couvrir tout le territoire français, la F.S.S.F. s'est dotée de 7 ligues interrégionales qui regroupent environ 80 clubs et 3200 licenciés.

Affiliée au Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), à l'European Deaf Sport Organisation (EDSO) ainsi qu'au Comité International des Sports Silencieux (CISS), la F.S.S.F. a une envergure internationale.

Ouverte à tous les sourds et malentendants quel que soit leur mode de communication et pratique sportive, la F.S.S.F. propose 4 types de licences: scolaire, compétition, loisirs, individuel. Ainsi chaque sourd ou malentendant a sa place au sein de la fédération.

5 – Le tennis de table Handisport

Comme pour les valides, le tennis de table est, en Handisport, une activité de compétition et de loisir qui se pratique en simple et en double. Debout ou en fauteuil roulant, le tennis de table se joue aussi bien dans des clubs spécialisés que dans des associations affiliées à la (FFTT). Ce sport est un des premiers à avoir été mis en place pour les personnes handicapées physiques dans les années 50.

En France, le Tennis de Table est une discipline majeure du mouvement Handisport avec plus de 1200 pratiquants en France dont 600 en compétition.

Au plan international, au 5 avril 2005, 105 nations présentent des pratiquants Handisport dans les compétitions organisées sous l'égide de l'IPTTC.

L'une des raisons principales du succès de ce sport découle du fait que ce sport est accessible à des personnes souffrant de handicaps très variés qui peuvent d'ailleurs être lourds.

D'autre part, ce qui caractérise très fortement cette activité, c'est sa capacité à permettre aux personnes handicapées de pratiquer avec des valides et ce, même dans des compétitions officielles.

Par exemple, les meilleurs joueurs français en fauteuil roulant pratiquent tous dans des clubs dits valides et dans des niveaux assez élevés (pour la plupart régionaux). Les meilleurs joueurs évoluent à des classements compris entre 25 et 30.

Le tennis de table Handisport français est géré par la commission de tennis de table sous la responsabilité de son DTF (Directeur Technique Fédéral, Bernard Penaud).

Cette commission dispose d'un site Internet spécifique qui fournit de très nombreuses informations (www.tthandisport.org).

Au plan international, le tennis de table est régi par l'IPTTC (International Paralympic Table Tennis Comitee) sous l'égide de l'IPC. L'IPTTC dispose également d'un site web (en anglais) très riche (www.ipttc.org).

5.1 – Les liens entre la FFH et la FFTT

Une convention lie la FFH et la FFTT pour tout ce qui touche la pratique du tennis de table Handisport.

Elle a été signée le 3 mai 1984 et a été revue le 10 février 1996.

L'objectif majeur de cette convention est de développer et renforcer les liens entre la FFTT et la FFH. Les points majeurs à retenir sont les suivants :

- Tout joueur en situation de handicap peut, selon son handicap et s'il le désire, garder son survêtement lors des compétitions.
- La FFTT et ses organismes décentralisés permettront, sauf impossibilité majeure pour une équipe FFTT qui évolue avec un joueur Handisport, l'avancement d'une rencontre de championnat si le (la) joueur (se) est qualifié (e) pour une rencontre internationale Handisport officielle (championnat d'Europe, du Monde ou Jeux Paralympiques). La décision d'avancement reviendra à la commission sportive compétente de la FFTT
- La FFTT propose aux organisateurs des championnats de France Senior une compétition Handisport à placer dans le programme de cette manifestation. Ainsi, depuis quelques années, un Top 8 fauteuil est organisé dans le programme de ces championnats de France
- Pour l'épreuve du critérium fédéral niveau National 1 Handisport, la FFTT demande à la ligue concernée de prévoir le corps d'arbitres nécessaire. La prise en charge des frais inhérents à cette épreuve incombe au club organisateur.
- À noter que la FFTT a également mis à disposition un juge arbitre international lors de compétitions Handisport de niveau européen ou mondial
- Depuis Trois ans, à l'occasion du Championnat de France OPEN Handisport, la FFTT prend en charge 16 arbitres nationaux et deux juges arbitre en ce qui concerne les frais de déplacement et les indemnités journalières.
- Avec accord du Ministère, les deux fédérations proposent aux candidats à l'examen du Brevet d'Etat 2^{ème} degré, une épreuve BE2, précédée d'une formation assurée par des cadres de la FFH. Cette formation est d'une durée de 5 jours

Guide d'accueil de pratiquants Handisport de Tennis de Table

- Une commission mixte est créée, composée de deux membres de chaque fédération. Cette commission étudiera notamment les questions intéressant les relations entre les deux fédérations et travaillera au développement et à la promotion de la discipline. Cette commission se réunira une fois l'an et chaque fois que l'une des deux fédérations en exprimera le désir
- Chaque fédération s'interdit d'admettre une association, un dirigeant ou un pratiquant qui aurait été frappé d'exclusion par l'autre fédération pour faute entachant l'honneur ou pour faute contre la discipline sportive.

5.2 – Les classifications

Dans la suite, on appellera catégorie le regroupement des pratiquants en fauteuil et debout. Il y a donc deux catégories de pratiquants.

Dans le but d'égaliser les chances de chacun, les compétitions de tennis de table en Handisport, se disputent par classe de handicap. Il existe toutefois également deux épreuves open (une par catégorie), qui sont les épreuves reines pour toute compétition exceptés à l'occasion des Jeux Paralympiques où cette compétition open a été supprimée depuis les Jeux Paralympiques de Sydney en 2000.

En tennis de table, il existe 10 classes, 5 pour les joueurs sur fauteuil et 5 pour les joueurs qui ont un handicap de bras ou de jambe.

La répartition d'un athlète dans sa classe de handicap, au niveau international est décidée par une commission médicale internationale. En France, il faut faire remplir un document (téléchargeable sur le site de la commission www.tthandisport.org), le faire remplir par un médecin ou un kinésithérapeute et le retourner au responsable des classifications avec 2 photos d'identité et une enveloppe timbrée à votre adresse.

À début 2005, le responsable des classificateurs est **Didier DELZENNE**

Adresse : 29, rue Auguste Renoir 59166 BOUSBECQUE

Tél : 06 14 71 27 68 ou 03 20 46 83 40 (Dom.)

DESCRIPTIF DES 10 CLASSES : (joueurs assis classes 1 à 5) - (joueurs debout classes 6 à 10)

Classe 1 : Tétraplégique parfois en fauteuil électrique, raquette attachée dans la main.

Classe 2 : Tétraplégique plus autonome, raquette également fixée dans la main.

Classe 3 : Paraplégique ayant une perte importante d'équilibre.

Classe 4 : Paraplégique ayant une meilleure stabilité du tronc.

Classe 5 : Para-polio ou handicap divers ne permettant pas la pratique en position debout.

Guide d'accueil de pratiquants Handisport de Tennis de Table

Classe 6 : Handicap très important des membres inférieurs associé parfois à un handicap d'un ou des membres supérieurs .

Classe 7 : Handicap des membres inférieurs et du bras qui tient la raquette.

Classe 8 : Handicap important sur un ou deux membres inférieurs qui gêne le déplacement.

Classe 9 : Handicap sur un membre inférieur, ou sur un membre supérieur qui engendre un déséquilibre.

Classe 10 : Handicap du bras qui ne tient pas la raquette, mais qui n'entraîne pas un déséquilibre trop important, ou léger handicap d'un membre inférieur permettant un excellent déplacement.

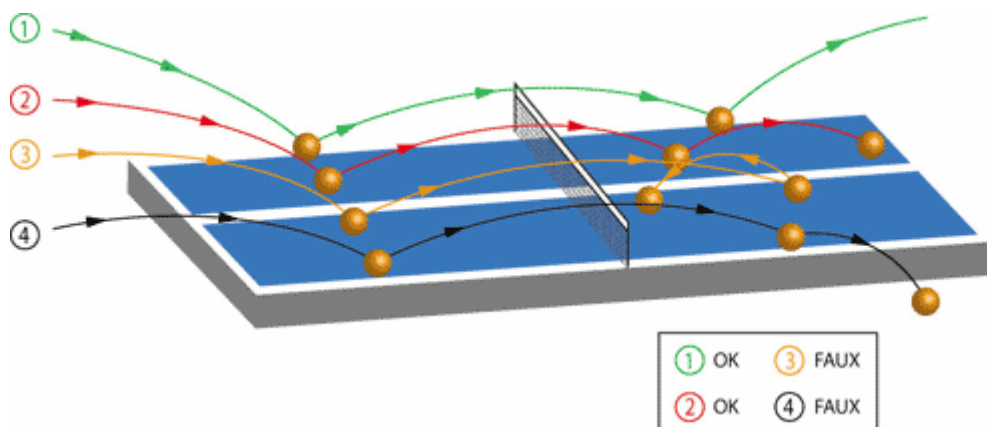
Depuis le Championnat de France OPEN 2005, une classe pour les personnes de petites taille a été créée ce qui est une première au niveau mondial.

Plus le handicap est important plus le chiffre de la classe est petit.

5.3 – La réglementation

Le règlement appliqué lors des compétitions Handisport est celui de la Fédération Française de Tennis de Table à l'exception de quelques adaptations liées uniquement à la pratique en fauteuil roulant.

La principale est l'obligation par le serveur, en simple, de délivrer son service de manière à ce que la balle sorte en fond de table, même après plusieurs rebonds. Ainsi, les services rétro ou qui sortent sur les côtés ne sont pas valables. Ils sont considérés comme des services à remettre.



En double en fauteuil, la règle qui s'applique est celle du tennis. Cela signifie qu'une fois le service effectué (en diagonale), la règle de l'alternance de joueur ne s'applique pas. Toutefois, le fauteuil de chaque

joueur d'une paire donnée ne doit pas franchir la ligne imaginaire qui prolonge le milieu de table.

Concernant le matériel, la pratique du tennis de table en fauteuil roulant ne nécessite pas de fauteuil spécifique, mais doit répondre à un certain nombre de caractéristiques :

- Disposer d'au moins 2 grandes roues et d'une petite roue
- Être équipé de repose-pieds de façon à ce que les pieds ou les repose-pieds ne soient pas en contact avec le sol pendant le jeu

Jusqu'en 2005, lors des compétitions FFTT, ces différentes règles ne s'appliquent pas et seul le règlement de la FFTT doit être respecté.

Toutefois, ceci pourrait changer. En effet, lors de son Assemblée Générale qui s'est déroulée durant les championnats du Monde de Shanghai, l'ITTF a instauré une nouvelle directive qui fait obligation à une personne qui joue debout de respecter la règle du service sortant en fond de table quand il joue contre un joueur en fauteuil. Il est probable que tous les pays, dont la France, se conformeront ensuite à cette nouvelle règle.

5.4 – Les tables

Elles sont identiques à celles homologuées par la FFTT.

Elles doivent cependant permettre l'accès aux fauteuils roulants sans gêner les jambes des joueurs, ainsi que l'accès à deux fauteuils roulants pour les parties de doubles.

5.5 – Le matériel (raquettes et fauteuil)

A priori, le matériel de jeu utilisé pour la pratique en Handisport est identique à celui utilisé par les joueurs valides. Toutefois, compte tenu de la spécificité du jeu fauteuil (voir ci-dessous les spécificités de pratique), le nombre de pratiquants utilisant des raquettes « combi » est plus important chez les joueurs Handisport (pour des motifs de compensation des déplacement principalement). Ceci se confirme d'ailleurs dans les classes de handicap les plus lourdes (1 à 3).

Pour les personnes souffrant de limitations physiques très importantes (ex : myopathes), il est possible de réduire la surface de la raquette afin d'en limiter le poids, voire de ne coller qu'un seul revêtement pour les pratiquants qui ne peuvent jouer qu'avec un seul côté de la raquette (devant eux uniquement).

Concernant les fauteuils, en complément des limitations réglementaires, trois points sont à prendre en compte :

- Éviter les roulettes gonflées qui rendent très difficile le déplacement latéral
- Utiliser un dossier le plus bas possible (en fonction du handicap) afin d'éviter d'être gêné lors des mouvements de pivotement du tronc
- Personnaliser l'utilisation des freins. Trois options sont possibles :
 - o Jouer sans frein : Cette option permet un petit déplacement latéral et d'avant en arrière. Toutefois, cela convient principalement à des joueurs disposant d'une bonne musculature abdominale, voire de la possibilité d'utiliser ses jambes. Dans le cas contraire, le joueur perd rapidement le contrôle de son fauteuil et peut alors se retrouver rapidement dans une position difficile par rapport à la table
 - o Jouer avec un frein : Permet une certaine stabilité avec une possibilité de pivoter autour de la roue qui est freinée (celle qui tient la raquette) mais limite les déplacements latéraux et interdit ceux en profondeur
 - o Jouer freiné : Donne une très bonne stabilité mais interdit tout déplacement tant latéraux qu'en profondeur. Cette technique est généralement utilisée par les classes 1 à 3.

Actuellement, la tendance est de jouer sans frein dans toutes les classes.

Toutefois, il faut éviter les certitudes en ce domaine et chaque pratiquant en fauteuil doit tester les différentes solutions et retenir celle qui lui convient le mieux.

5.6 – L’accessibilité des lieux de pratique

Pour être aux normes d’accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, les lieux de pratique doivent respecter un certain nombre de caractéristiques qui ne peuvent être toutes identifiées ici. Toutefois, les éléments prépondérants sont les suivants :

- Un accès sans marche ou disposant d’un ascenseur
- Des toilettes et des douches adaptées. Attention, le matériel conforme est fréquemment peu pratique notamment dans les douches. Il vaut donc mieux prévoir de mettre du mobilier de qualité un peu plus onéreux mais fonctionnel. Pour exemple, les sièges de douches sont fréquemment trop petits et glissants donc dangereux.
- Éviter, pour le sol, les revêtements trop tendres car les roues des fauteuils peuvent s’enfoncer.

À noter également que des subventions peuvent être obtenues afin de mettre aux normes une salle ou un gymnase.

Pour obtenir toutes les informations sur les normes et les aides aux aménagements, contacter la FFH.

Enfin, il est à noter que la nouvelle loi sur l’égalité des chances votée en 2005 fait obligation de mettre aux normes toutes les structures privées ou publiques accueillant du public dans les dix ans sous peine d’amendes significatives. Tous les espaces de pratique sportive sont donc concernés.

5.7 – Les compétitions

Comme les valides, les pratiquants Handisport peuvent se mesurer lors de compétitions organisées soit sous l'égide de la Commission de Tennis de Table soit sous celle de l'IPTTC. En France, les différentes manifestations existantes sont les suivantes :

Le Critérium Fédéral

Il est équivalent au Critérium Fédéral valides mais dispose de modalités spécifiques. Il comporte 4 niveaux, depuis la Nationale 1A jusqu'au niveau interrégional. Trois tours sont organisés chaque année. À chacun d'entre eux, le joueur marque un nombre de points correspondant à la place qu'il aura obtenue. Généralement, les deux derniers de chaque niveau descendent au niveau inférieur et les deux premiers accèdent au niveau supérieur. À l'issue des trois tours, les joueurs ayant accumulé le plus de points sont qualifiés pour les championnats de France.

Les Championnats de France

Il existe deux championnats de France distincts organisés à des dates et en des villes différentes.

a) Le championnat de France Tétra et IMC

Ce championnat regroupe les classes 1 et 2 fauteuils ainsi que les pratiquants IMC (Infirmes Moteurs Cérébraux) debout qui sont regroupés en deux groupes (les classes IMC 5 et 6 dans un groupe et les classes 7 et 8 dans l'autre). Il n'existe pas, à l'heure actuelle, d'épreuve sur fauteuil roulant pour les IMC.

3 titres sont décernés dans chaque catégorie :

- Simple Open
- Simple par classe
- Double open

b) Le championnat de France Open

Lors de cette compétition, quatre titres sont décernés dans chaque catégorie (fauteuil et debout) :

- Simple open : regroupe toutes les classes. Un titre est décerné pour les fauteuils et un pour les debout, un pour les dames et un pour les messieurs
- Simple par classe : Les deux premiers des championnats de France tétra sont qualifiés pour jouer en classe 3. Les deux premiers de chaque groupe du championnat IMC sont également qualifiés en debout (classe 6, 7 ou 8)
- Double mixte open par catégorie
- Doubles messieurs et dames open par catégorie

La Coupe de France des clubs

Une seule compétition par équipes existe en Handisport. Il s'agit de la Coupe de France des clubs.

Le principe est identique à celui de la Coupe Davis en tennis :

- De deux à quatre joueurs par équipe
- Formule avec 4 simples et un double

Pour se qualifier pour le niveau national, il faut d'abord concourir et terminer dans les deux premiers des niveaux régionaux puis interrégionaux. La finale nationale réunit les 8 meilleures équipes de l'hexagone.

Tournoi Mixte Handi – Valide

La première de ce tournoi a été réalisé par le club de La Vaillante Angers, club de pro A à la FFTT. Il s'agit d'une épreuve où sont associés un joueur handisport et un joueur de la FFTT.

L'un des meilleurs moyens pour découvrir le tennis de table Handisport consiste à organiser l'une de ces manifestations. Pour cela, il est nécessaire de postuler auprès de la commission fédérale (www.tthandisport.org) et de respecter les cahiers des charges qui sont téléchargeables depuis le site.

Les compétitions réservées aux jeunes

Il existe également deux compétitions réservées aux jeunes de moins de 20 ans :

- Les « Jeux Nationaux de l'Avenir » qui se déroulent tous les deux ans et qui présentent deux catégories d'âge (moins de 16 ans et compris entre 16 et 20 ans)
- Le « Grand Prix des Jeunes » qui a lieu également tous les deux ans en alternance

Les compétitions internationales

Au plan international, les compétitions majeures sont :

- Les Jeux Paralympiques : Ils se déroulent tous les quatre dans la même ville que les Jeux Olympiques et généralement 3 semaines après ces derniers. Les épreuves proposées sont le simple par classe et la compétition par équipes, par classe également (formule Coupe Davis).
- Les championnats du Monde : Ils se déroulent également tous les 4 ans en alternance avec les Jeux Paralympiques. En complément des Jeux, ils proposent également une compétition en simple open par catégorie.
- Les championnats d'Europe : Ils ont lieu tous les deux ans en alternance avec les Jeux Paralympiques et les championnats du Monde. Ils intègrent également une compétition open.
- La Coupe du Monde individuelle (World Single Cup) : Elle réunit les 12 meilleures joueuses et les 16 meilleurs joueurs du monde open par catégorie. La première édition en debout s'est tenue à Nantes et en fauteuil à Sainte-Foy-lès-Lyon.
- La Coupe du monde par équipes : Pour l'instant, une seule édition a été organisée aux Pays-Bas en 2002. Elle a réuni trois joueuses ou joueurs par équipes. Le système reste, semble-t-il encore à préciser. Lors de cette première édition, la France a réalisé une formidable prouesse puisqu'elle a remporté les quatre titres (féminines et masculins, fauteuil et debout).

En complément, de nombreux tournois internationaux sont organisés dans la plupart des pays (tout particulièrement en Europe). Ils sont généralement ouverts à tous les joueurs qui souhaitent s'inscrire. Outre l'intérêt sportif, ces tournois permettent également de progresser au

Guide d'accueil de pratiquants Handisport de Tennis de Table

classement mondial.

Le classement mondial (ranking list) est en effet élaboré à partir d'un système de points qui sont acquis lors de chaque compétition pour toute victoire obtenue. Ce classement est très important car les qualifications pour les compétitions de niveau mondial (Jeux Paralympiques et Championnat du Monde) en dépendent.

6 – Les structures associatives

6.1 – Quelle forme d'association adopter ?

Lorsqu'on souhaite pratiquer le tennis de table Handisport, deux formes d'organisation sont envisageables :

- Création d'une association Handisport spécifique
- Intégration d'une section Handisport dans un club FFTT

Dans les deux cas, l'affiliation à la FFH est indispensable.

Le tennis de table étant l'un des rares sports permettant une pratique mixte y compris en compétition, la création d'une section dans un club FFTT paraît être une solution très intéressante. En effet, elle apporte les points positifs suivants :

- Mutualisation des ressources (matériel, entraînement, ...)
- Apports mutuels entre les pratiquants valides et handicapés, tout particulièrement pour les jeunes
- Découverte de la différence
- Faire tomber les tabous
- Ouverture de la pratique en compétition valides pour les joueurs Handisport
- Promouvoir le sport en tant que vecteur des politiques de la ville et d'intégration et faire que les clubs pongistes soient à la pointe de cette intégration
- La réussite des uns rejaille sur l'ensemble du club (Ex : C.S. Charcot, TT Argentan, Vaillante Angers, ...)
- Mise en commun des bénévoles et des dirigeants
- Ouverture à de nouveaux publics

Si cette solution est retenue, il faut toutefois être vigilant aux points suivants :

- Gérer en commun les pratiques des joueurs valides et handicapés tout en respectant et prenant en compte les spécificités de chacun et notamment celles liées au handicap. En effet, l'intégration des joueurs handicapés ne signifie pas la négation de leur handicap.
- Ainsi, il peut être utile (notamment pour les jeunes et si le nombre est suffisant) de prévoir des entraînements spécifiques tenant compte du handicap de chacun, voire de l'entraînement individualisé ou d'adapter parfois l'environnement à la pratique (Ex. des handicaps évolutifs cités par ailleurs).
- Bien intégrer les coûts que représentent les pratiques de chacune

Guide d'accueil de pratiquants Handisport de Tennis de Table

des deux sections. En effet, le Handisport est coûteux car les compétitions nécessitent des déplacements importants et l'encadrement doit parfois être particulier et s'adresser à une population moins nombreuse.

Au plan réglementaire, la création d'une section Handisport peut se faire, soit par une création effective à l'image de ce qui se fait dans les clubs omnisports, soit, plus simplement, par une affiliation du club FFTT à la FFH.

Les modalités d'affiliation à la FFH sont disponibles auprès de celle-ci (www.handisport.org) - Service licences

6.2 – Les formations

Il existe à ce jour quelques formations spécifiques à la pratique du tennis de table Handisport ou du Handisport en général.

Dans les formations de BEES spécialisés tennis de table, un module particulier est notamment proposé.

La Fédération Française Handisport propose également trois formations spécialisées dont elle a la responsabilité :

- Le Certificat de Qualification Handisport (CQH) module A dont les objectifs sont d'acquérir les connaissances relatives :
 - Au milieu environnant des personnes ayant un handicap moteur ou visuel :
 - définition.
 - notion d'intégration.
 - notion d'adaptations dans le domaine sportif.
 - Au mouvement handisport :
 - le fonctionnement.
 - le public.
 - Aux définitions des différentes pathologies rencontrées à la F.F.Handisport et à leurs conséquences sur le plan sportif.
- Le Certificat de Qualification Handisport (CQH) module B dont les objectifs sont les suivants :
 - Connaître chaque famille de handicap pour adapter la pratique du tennis de table.
 - Etre capable d'accueillir, d'initier et d'entraîner un pongiste handicapé au sein d'une structure associative.
 - Etre capable d'adapter son savoir-faire à celui de la réalité du handisport.

Guide d'accueil de pratiquants Handisport de Tennis de Table

- Le Brevet d'Etat d'Educateur Sportif Handisport qui est le BEES spécialisé dans la pratique des activités Handisport

Les fiches descriptives de toutes les formations organisées par la FFH évoluant fréquemment, il est préférable, pour connaître les détails (durée et dates, coût, contenu, public concerné, prérogatives, renseignements et inscriptions) d'aller sur le site web spécifique concernant la formation dont l'adresse est www.handisportformation.org.

En outre, la FFTT prévoit de proposer des formations ou des sensibilisations spécialisées complémentaires. Toute personne intéressée peut donc se renseigner auprès de la Fédération. De plus, un module PERF'TT (module d'autoformation disponible sur le site internet de la FFTT) sera disponible à compter de la saison 2006/2007.

6.3 – Les entraînements

De manière générale, il faut avoir conscience que chaque handicap est particulier et qu'il faut donc réfléchir aux déficiences de chaque joueur afin d'adapter et de personnaliser son entraînement. Toutefois, autant que possible, il faut intégrer le joueur avec les pratiquants valides.

Pour parvenir à concilier ces deux principes apparemment antinomiques, il faut donc toujours tenir compte du handicap sans pour autant se focaliser dessus.

Il est donc nécessaire de tenter, chaque fois que c'est possible, d'adapter les exercices sans « isoler » le pratiquant. C'est le travail de l'entraîneur et ce principe peut s'appliquer avec bonheur à tous les pratiquants.

Ainsi le principe de base de l'entraînement est : « Faire de l'entraînement de groupe en tenant compte de chaque individu ». Soit, après avoir exposé l'énoncé d'un exercice à un groupe d'entraînement, distinguer et personnaliser par la suite cet exercice en fonction du type de jeu, des capacités et des caractéristiques des joueurs.

Il n'y a, à priori, aucune restriction à la pratique des personnes handicapées si le médecin a donné son aval. Il faut toutefois en adapter l'intensité aux capacités physiques de chacun (comme pour les joueurs valides). La pratique en fauteuil permet par exemple une masse d'entraînement à la table plus importante que pour les joueurs valides pour ceux dont la constitution le permet.

6.4 – Les spécificités de pratique

Le tennis de table comporte 4 composantes fondamentales :

- Le physique
- La stratégie
- La tactique
- La technique

Pour le handicap physique, et quel que soit le handicap (y compris pour des handicaps légers ou de bras ne tenant pas la raquette), il est clair que la composante posant problème est la composante physique. En effet, le déplacement est forcément pénalisé (ou la stabilité ou la latéralisation). En compétition, que ce soit valide ou Handisport, le placement de balle est donc encore plus fondamental pour un joueur en situation de handicap. Il lui est donc indispensable de fonder une stratégie qui tienne compte de ce paramètre.

Par ailleurs, chacun sait que la pratique valide, dans l'idéal, repose sur un déplacement suffisamment rapide pour permettre d'exécuter un coup technique du coup droit ou du revers toujours identique. En Handisport, ceci n'est bien entendu pas possible. Il faut donc que le pratiquant dispose d'une gamme de coups beaucoup plus étendue (Ex : savoir jouer un revers et un coup droit bras tendu ou une balle plein coude revers ou coup droit). Il existe donc autant de techniques différentes de revers que de placements possibles du côté revers et autant de techniques différentes du coup droit que de placements possibles du côté coup droit. Il s'agira alors d'adapter sa technique (et non son placement) en fonction du placement de balle de l'adversaire. C'est pourquoi le placement de balle est encore plus fondamental en Handisport et que sa maîtrise est un pré-requis incontournable pour toute pratique compétitive de bon niveau.

En s'appuyant sur le principe de la limitation du déplacement, de nombreux autres enseignements peuvent être tirés mais il ne s'agit pas dans ce guide d'en faire une présentation exhaustive.

Pour le handicap mental, ce sont plus les aspects de concentration, de stratégie et de tactique qui pourront être limités suivant les cas.

Pour les personnes sourdes, c'est plutôt la technique qui pourra être pénalisée du fait du manque de repère sonore dans l'exécution d'un coup.

6.5 – Où trouver des adhérents ?

Afin de développer le Handisport au sein d'un club, il faut trouver des pratiquants. Pour cela, toutes les pistes sont à explorer :

- Promotion dans les écoles et centres spécialisés ou dans le milieu protégé (CAT, Entreprises Adaptées)
- Faire de la communication dans la commune et dans les alentours
- Organiser des compétitions Handisport

Concernant les structures spécialisées, elles sont très demandeuses mais ne disposent que de très peu voire pas du tout de moyens financiers. Dans un premier temps, il faut prévoir d'organiser des séances de découverte afin d'inciter les pensionnaires à rejoindre l'association. Cela peut prendre quelque temps car les personnes qui sont dans des structures spécialisées ont fréquemment besoin de temps pour réintégrer le milieu dit ordinaire. Le sport peut, si ses acteurs sont avertis, devenir un facteur d'accélération de cette intégration. L'association qui accueille des personnes en situation de handicap doit également prendre en compte les motivations de ses nouveaux joueurs : adhérer à la vie associative, rencontrer de nouvelles personnes, pratiquer un sport, sortir du milieu médicalisé, progresser, devenir un champion, s'intégrer et se réadapter, par le biais d'une activité physique et sportive...

Guide d'accueil de pratiquants Handisport de Tennis de Table

6.6 – Les financements

Le fait de créer une section au sein d'un club valide ou totalement autonome n'influe en général pas sur les aides financières qui peuvent être sollicitées.

Ainsi, il est possible pour un club disposant d'une section Handisport d'obtenir deux subventions FNDS pour peu qu'il remplisse deux demandes. Pour les autres subventions, elles dépendent généralement des politiques des collectivités locales et territoriales.

Toutefois, généralement, les projets de développement de la pratique du Handisport peuvent être accueilli favorablement et bénéficier d'aides financières de certaines structures de ce type (ainsi que des DRDJS).

Il est aussi possible d'obtenir des aides financières pour l'aménagement des locaux (voir auprès de la FFH).

La FFH peut également participer à l'acquisition de matériel.

Les partenaires privés peuvent aussi être sollicités et sont fréquemment ouverts au soutien à la pratique du Handisport, notamment lors d'organisation de compétitions officielles pour autant que ces organisations soient d'excellente qualité.

" Le tennis de table est un sport merveilleux. Il m'a permis de vivre des moments intenses, que ce soit lors de mes titres internationaux en Handisport mais également dans toute ma carrière de joueur en compétition "valides". Et puis, en tant que président du C.S. Charcot Tennis de Table, j'ai pu découvrir au quotidien l'enrichissement mutuel que peuvent s'apporter les joueurs valides et handisport. Ce guide a donc pour objectif de vous aider dans vos démarches d'accueil de pratiquants se trouvant en situation de handicap. Car la pratique mixte est une source de progrès pour tous. Alors n'hésitez pas, ouvrez vos portes à tous! Vous ne le regretterez pas."

Guy Tisserant

7 – Mémento pratique

La FFH

Adresse : 42 rue Louis Lumière / 75020 Paris

Tél. : 01 40 31 45 00

Fax : 01 40 31 45 42

E-mail : accueil@handisport.org

Site Web : www.handisport.org

Site Web Formation : www.handisportformation.org

La FFSA

Adresse : 9, rue Jean Daudin / 75015 PARIS,

Tél. : 01 42 73 90 00

Fax : 01 42 73 90 10

E-mail : mireille.segerie@ffsa.asso.fr

Site Web : www.ffsa.asso.fr

La FFSF

Adresse : 84, rue de Turenne / 75003 PARIS,

Tél. : 01 42 72 30 75

Fax : 01 42 72 93 18

E-mail : fssf@wanadoo.fr

Site Web : www.f-s-s-f.org

La FFFT

Adresse : 3, rue Dieudonné Costes / BP 40348 / 75625 Paris Cédex 13

Tél : 01 53 94 50 00

Fax : 01 53 94 50 40

E-mail : fftt@wanadoo.fr

Site Web : www.fftt.com